Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20261015-2026097-DE

N°097/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BECUWE, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 9 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 18 ***Votants : 19***

PRÉSENTS : M Philippe BECUWE, Mme Isabelle DERUYTER, M Patrick HERVE, Mme Annie LEMEE, M Mickaël DREAN, M Robert MOUCHY, Mme Josette COUDRAIS, M Frédéric CHEVALIER, Mme Danielle VALLIERE, Mme Nathalie GEFFROY, Mme Odile PINSEMBERT, M Kévin MORIN, Mme Myriam COUDRAIS, M Lucas MAHIEUX, Mme Elodie LECLERCQ-BOISSEL, M François POLOUBINSKI, M Philippe CHARLES, Mme PLAUD Tiphaine.
ABSENT EXCUSE : M Anthony SERAZIN
POUVOIR : M Anthony SERAZIN a donné pouvoir à M Philippe CHARLES
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COUDRAIS Myriam est désignée secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 10 septembre 2026, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne d'Odile PINSEMBERT et transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent de le modifier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE le procès-verbal du 10 septembre 2026
- CHARGE Monsieur le Maire de sa publicité

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

La secrétaire de séance,
COUDRAIS Myriam

Le Maire,
BECUWE Philippe

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :